

l'intention de la rétrécir? Dans ce dernier cas, où prend-il l'autorité de l'élargir ou de la rétrécir? Cette Chambre peut-elle à elle seule altérer une loi que le Parlement a adoptée? Il me paraît élémentaire—je puis me méprendre—qu'une telle action ne peut être exercée.

Mon deuxième point est que la loi que je viens de lire est aussi complète que la règle que l'honorable monsieur propose. Je dois dire qu'à mon avis, et je me risque à l'exprimer, les mots "ni intéressé dans un contrat" sont aussi explicites que les termes de la motion en discussion.

La règle proposée ne s'appliquerait non seulement à un sénateur personnellement, mais à un sénateur en sa qualité de membre d'une société, ou d'actionnaire d'une corporation personnelle ou de famille. J'attirerai l'attention sur le paragraphe 4 de l'article 21 du chapitre 147 des Statuts révisés, lequel est ainsi conçu :

Le présent article...

C'est celui que j'ai déjà lu, et qui prescrit qu'aucun sénateur ne doit être partie à un contrat ni intéressé dans un contrat pour l'exécution duquel des deniers publics du Canada sont payables.

...ne rend pas un sénateur passible de cette amende parce qu'il est actionnaire d'une compagnie constituée en corporation qui a un contrat ou un marché avec le gouvernement du Canada, à moins que cette compagnie n'entreprene l'exécution de travaux publics.

Etant donné la disposition législative prescrivant qu'un sénateur sera exempt de certaines peines "parce qu'il est actionnaire d'une compagnie constituée en corporation", je voudrais savoir où mon honorable ami prend son autorité pour dire que cette Chambre peut établir une règle qui rendrait un sénateur passible parce qu'il serait "actionnaire d'une corporation personnelle ou de famille". J'ai toujours compris que le plus englobait le moins; c'est pourquoi, puisqu'un sénateur en sa qualité d'actionnaire d'une compagnie constituée en corporation est exempt de certaines peines, il ne serait pas rendu passible simplement parce que la compagnie se trouve être une corporation de famille—ou la Corporation de la Beauharnois. Du moment que la compagnie est constituée en corporation, la loi n'exige rien de plus. Si je suis actionnaire d'une corporation, quelle qu'elle soit, qui a un contrat avec le gouvernement, la loi m'exempte.

En terminant, honorables sénateurs, je puis seulement dire, avec tous les égards dus à mon honorable ami, qu'à moins de proposer cette règle comme déclaration de morale—c'est-à-dire s'il demande à cette Chambre de l'adopter solennellement comme loi liant le Sénat—il perd son temps.

L'hon. M. TANNER.

L'honorable M. GRIESBACH: Me sera-t-il permis de poser une question à l'honorable sénateur de Salaberry? Il est parfaitement renseigné, comme d'ailleurs tous les autres honorables membres du Sénat, sur l'affaire qui a provoqué toute cette discussion, savoir, l'affaire dans laquelle l'honorable sénateur d'Ottawa (l'hon. M. Belcourt) a été intéressé. Je désire lui poser un question: Si la règle qu'il propose aujourd'hui avait été en vigueur il y a quelques années—disons il y a deux ans—la conduite de l'honorable sénateur en cause aurait-elle été contraire à cette règle?

L'honorable M. BEIQUE: Je pense que j'ai exprimé mon opinion à cet égard. J'ai dit en deux ou trois occasions qu'il n'existait alors aucune règle, et que, par conséquent, rien n'avait été violé.

L'honorable M. GRIESBACH: Ce n'est pas une réponse à ma question. J'ai demandé: Si cette règle avait existé à l'époque...

L'honorable M. BEIQUE: Naturellement, si cette règle avait été en vigueur, elle aurait manifestement été violée.

La motion de l'honorable M. Béique est résolue dans la négative sur la division suivante:

ONT VOTE POUR:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen)	Foster (Saint-Jean)
Beaubien	Graham
Béique	Hatfield
Casgrain	Lewis
Dandurand	Prévost
Farrell	Tessier.—13.
Forke	

ONT VOTE CONTRE:

Les honorables sénateurs

Bénard	McDonald
Bourque	McGuire
Crowe	McLennan
Curry	McMeans
Daniel	Michener
Fisher	Murdock
Gillis	Marcotte
Gordon	Planta
Green	Pope
Griesbach	Riley
Hardy	Robertson
Harmer	Schaffner
Horsey	Sharpe
Lacasse	Spence
Laird	Tanner
Little	White (Inkerman)
MacArthur	Willoughby.36.
McCormick	

L'honorable E.-W. TOBIN: Honorables sénateurs, je me suis pairé avec l'honorable sénateur de Bruce-Sud (l'hon. M. Donnelly). Autrement, j'aurais voté pour la motion.

L'honorable L.-C. WEBSTER: Honorables sénateurs, je me suis pairé avec l'honorable sé-